



**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EHPAD**

Nombre d'élus en exercice : 11

Nombre d'élus présents : 6

Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6

**L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 mars**, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 14h00 en séance ordinaire au CCAS de LANNEMEZAN, 308 rue Alsace Lorraine 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Bernard PLANO.

**Présents** : Mmes, MM BAQUE, MEJAMOLLE, PIQUE, SENTAGNE MONEGO et PLANO

**Absents excusés** : Mmes Mr NOGUES, ORTE, PELISSIER, ROUILLON et DA BENTA

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel PELLICER

**Objet** : COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET EHPAD (Annexe 2)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après s'être fait présenter l'ERRD de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé l'ERRD de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## DECLARE

que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Le Président,

Affiché le

FRANCOISE PIQUE  
VICE-PRESIDENTE DU CCAS  
ADJOINTE AU MAIRE  
LANNEMEZAN

